

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 JUIN 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

date de convocation 16/06/2017

date d'affichage /2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Alain DUBOIS, Jean-Michel DAMAY et Cindy DAUBIN.

Absents excusés : Mesdames Sandrine DESSEAUX et Estelle CLEUET.

Pouvoir : Mme Cleuet a donné pouvoir à M. Lescureux

Secrétaire de séance : Cindy DAUBIN

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 20 avril ; il est approuvé.

1/ ECOLE :

* **semaine de 4 jours** : Un décret prévoit la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours (4x6heures) ; une décision conjointe du Conseil Municipal, du Conseil d'école et des enseignantes est nécessaire. Une enquête a été faite auprès des familles, 75% sont favorables à cette possibilité. Les agents encadrant les TAP verront alors leur rémunération diminuée. Il serait peut-être nécessaire de proposer aux familles une garderie le mercredi matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 12 voix favorables et 2 abstentions de revenir dès la rentrée de septembre 2017 à la semaine de 4 jours. Il décide de faire un sondage auprès des parents sur la nécessité et la possible fréquentation d'un accueil le mercredi matin ; la décision finale sera prise ultérieurement.

* **Aménagement bureau extension** : Le Maire communique un comparatif pour l'achat de mobilier pour le nouveau bureau de direction dans l'extension de l'école. Il propose de retenir l'offre de Top Office s'élevant à 877€ttc. Adopté à l'unanimité.

* **Chauffage école** : d'importants problèmes de chauffage ont été constatés dans la classe de Melle Pillon ; l'entreprise Coppée a fait le constat qu'un élément de chauffage sous plafond était hors service. Une réparation nécessite d'importants travaux. Des devis d'installation de radiateurs à inertie ont été établis ; d'autres devis seront rassemblés mais ces travaux sont plus que nécessaires.

Mme Patte demande plus d'informations sur l'offre de M. EL HARCHI pour l'installation de climatisation dans les classes ; elle a constaté, en effet, une chaleur excessive lors de la visite de l'école le 19 mai. Il en fut sûrement de même ces derniers jours. Cette installation semble être un suréquipement compte tenu du faible nombre de journées chaudes de l'année.

* **meubles cuisine école** : Monsieur Daigny fait observer que les meubles installés dans l'extension ont moins bel aspect que sur les photos fournies par l'entreprise A+ dépannages.

* **machine à laver** : L'installation de la machine à laver offerte à l'école par l'association Les Minots pourrait se faire dans la classe de Melle Pillon. Certains conseillers ne valident pas cette idée. Le Maire précise que les lessives se feraient en dehors du temps scolaire et que la nouvelle salle n'est pas destinée à recevoir ce matériel. Il rappelle que, même si l'idée est louable, il n'y a pas eu concertation au préalable ce qui pose questions pour l'installation.

* **commission sécurité extension** : Mme Daubin demande si la commission de sécurité a donné son aval à l'occupation des nouveaux locaux. Le Maire précise que la commission a eu

connaissance du dossier avant le début des travaux et que les prescriptions énoncées ont été prises en compte par l'architecte. Un bureau de contrôle a d'ailleurs suivi le chantier.

2/ FINANCES COMMUNALES:

* **Logement communal – départ locataire** : le logement est libre depuis début juin. Le Maire propose de fixer le loyer à 597€ et de le remettre en location au plus tôt. Adopté à l'unanimité. Compte tenu des loyers restant dus par l'ancien locataire, le Conseil décide le non remboursement de la caution de 595€. Adopté à l'unanimité.

* **Tarifs cantine / garderie 2017/2018** : tarifs actuels 3,40€ le repas et 0,75€ la ½ heure de garderie. Le Conseil décide de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire à venir (9 voix pour).

* **Convention TIPI pour le paiement en ligne** : Le Conseil approuve, par 12 voix et 2 abstentions, la proposition du Maire de signer une convention fixant les conditions de paiement du service TIPI permettant aux particuliers de payer leurs factures en ligne 24h/24 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement ni d'envoi postal. Coût estimé 50€ par an. Le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette décision.

* **Dématérialisation de transmission des actes soumis au contrôle de légalité** : Ce système nécessite l'achat d'un certificat électronique et d'une clé USB – 114€ ht la 1^{ère} année puis 64€ ht les suivantes. Cet outil permettra un gain de temps et la réduction des coûts d'impression et d'envoi postal. Validé à l'unanimité.

* **Adhésion service remplacement Centre de Gestion** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de conventionner avec le Centre de Gestion de la Somme pour mise à disposition de remplaçants et de donner mission au Maire pour solliciter ce service, signer les conventions et avenants selon les missions à engager.

* **Avancement grade – poste Asem 1^{ère} classe** : Mme Katy DUBOIS, asem principal 2cl, peut prétendre à un avancement de grade au poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1^{ère} classe. Cet avancement est possible si le Conseil crée le poste ; la décision d'avancement et la date d'exécution étant laissées à la discrétion du Maire après avis de la Commission administrative paritaire. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide (1 abstention) la création du poste d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2017. Le tableau des effectifs sera actualisé en ce sens.

* **Décision modificative** : les finances communales (dépenses- recettes) ne justifient pas à ce jour de prendre une décision modificative au budget primitif 2017.

* **Dossiers subvention FSIL / Conseil Départemental** : Les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente et de la salle de réunion ont fait l'objet de 2 demandes de subvention – Etat/DETR et FSIL. L'instruction du dossier DETR, est en cours, le FSIL n'est pas accordé.

Le dossier sera présenté au Conseil Départemental – subvention de 30% de montant ht soit 8.874€ de subvention attendue sur 29.580€ ht de travaux.

L'appel d'offres sera lancé dès réception des accords de subventions ; l'exécution des travaux pourrait donc intervenir aux vacances de la Toussaint. Ils concerneront également la mise aux normes des portes et des sanitaires de l'école et de la mairie.

3/ QUESTIONS DIVERSES :

* **Aire de Jeux** : Mme Patte communique les deux propositions d'aménagements retenus par la commission qu'elle préside pour l'aire de jeux : l'une pour 10.000€ttc pour des structures en bois, l'autre pour 13.850€ttc pour des structures métalliques. Les implantations restent à définir et le Conseil souhaite que les fournisseurs établissent des plans et devis actualisés pour la seule aire de jeux pour petits. Mme Patte prendra les rdv et communiquera la date aux Conseillers.

* **Eglise** : Le contrat de maintenance des cloches et de l'horloge arrive à terme. Deux devis ont été établis : PASCHAL 240€ ht/an – HUCHEZ 356,80€ ht/an. L'ent. Paschal qui avait en charge la maintenance a également établi des devis pour réparation et mise aux normes des installations. Le Conseil souhaite que les Ets Huchez chiffrer également ces travaux. La décision du conseil est reportée.

Calvaire rue du 8 mai : la réparation est en cours.

* **Curage des mares** : Le Maire présente les devis établis par l'entreprise Tony Brunel pour ces travaux de curage sur 1m environ sans traitement des boues. 1.711€ ht/mare. Le Maire a sollicité les agriculteurs de la commune pour l'évacuation des boues. Validé par le Conseil. En contrepartie de cette mobilisation, la commune participera à hauteur de 2.500€ sur des travaux de réfection de chemins engagés par l'AFR.

Par ailleurs, est chiffré, pour information, également la reprise de l'écoulement de l'avaloir côté impair à proximité de la mare et la pose d'un tuyau de diamètre 400mm (3.168€ttc). Le conseil préfère créer une pente entre la chaussée et la mare.

* **Affaire Grenke** : Le Tribunal administratif de Strasbourg a condamné la commune de Plessier dans l'affaire qui l'oppose à la Sté Grenke pour l'installation d'un standard téléphonique en mairie suite à la signature d'un contrat téléphonique avec la Sté Eurosys. L'avocat de la commune conseille de faire appel. Le Maire demande aux Conseillers leur accord. M. Beltri est perplexe sur cette action car tous les jugements rendus dans des affaires similaires sont défavorables aux collectivités concernées. D'autres conseillers craignent que la commune perde. Le Conseil décide de saisir la Cour administrative d'appel de Nancy par 5 voix favorable / 4 contre / 5 abstentions.

* **Cimetière** : Monsieur Lescureux signale qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une famille pour faire couper un thuya qui prend de l'ampleur dans le cimetière ; il précisera l'emplacement exact.

* **Voirie** : Mme Patte revient sur le faïençage important le long des bordures rue de Villers, apparu suite au balayage des rues ; cela ne peut être imputé à l'entreprise. Monsieur Daigny verra les possibilités de réparations. Un trou en accotement est signalé le long d'un bâtiment de M. Lambert ou Loïc Goret après le container à verre rue de Villers.

Plusieurs automobilistes empruntent la rue des écoles en contre-sens au vu et au su de tous ; Le conseil demande au Maire d'être vigilant. M. Beltri demande au Maire d'adresser un courrier à Madame Cailleaux qui ne respecte pas le sens de circulation.

Mme Bouillaguet stationne régulièrement son véhicule devant chez elle sans tenir compte du stationnement unilatéral alterné ; le Maire signale que les panneaux relatifs à cette règle n'ont pas été rétablis à l'entrée du village et que cela oblige les véhicules à ralentir pour se croiser.

Chemins de Corbie & de Villers : Où en est-on des réparations suite aux travaux des éoliennes et travaux annexes ? De nombreuses entreprises sous-traitantes sont intervenues, mais seule celle pour qui ces travaux ont été réalisés est connue de la commune.

Chemin entre les roues d'Hangest et de Mézières : un accord est trouvé entre les propriétaires, la Sté Valréa et la commune. Le Département doit être consulté, une réunion sur place est envisagée.

Chemin de Fresnoy : Monsieur Damay demande que l'on soit vigilant lors des réparations sur ce chemin après travaux - Un constat d'huissier a été réalisé au préalable et servira de référence.

Mme Patte demande à connaître les mesures de sécurité prises pour le feu de St Jean compte tenu de la sécheresse ; le pourtour du feu sera arrosé et une tonne à eau tenu à proximité. Elle demande s'il est envisageable de réparer les bancs sur la place et souhaite que soit baissé le four micro-ondes de la salle polyvalente.

L'arrêté du 08/12/2016 concernant le stationnement côté impair rue d'Hirondelle sera rectifié pour englober le n° 2 rue de Pierrepont (jusqu'au stop).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,